

# CCBE-INFO

## Lettre d'information



**Comité  
permanent  
du CCBE**

**2**

**Réunions  
externes**

**4**

**Principales  
activités du  
CCBE**

**5**

# Comité permanent de février du CCBE

Le comité permanent du CCBE s'est réuni en ligne le 11 février 2021. Les principaux sujets à l'ordre du jour comprenaient entre autres la désignation du nouveau secrétaire général du CCBE, la formation judiciaire européenne, la numérisation de la justice, l'état de droit, la déontologie, les services juridiques internationaux et la coopération avec le Conseil de l'Europe.



## Désignation d'un nouveau secrétaire général

Simone Cuomo a été désigné secrétaire général par le comité permanent du CCBE. Il fait partie du CCBE depuis 2010 où il a dirigé en tant que conseiller juridique senior une série de comités du CCBE dans les domaines de la protection des données ainsi que de la coopération judiciaire transfrontalière en matière civile et pénale. Outre le lobbying auprès des institutions européennes, il a également géré les activités du CCBE avec la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) où il a contribué à divers documents et groupes de travail. Depuis de nombreuses années, il est étroitement impliqué dans le développement des politiques de l'UE en matière de numérisation de la justice, visant principalement à répondre aux besoins des avocats dans les procédures judiciaires électroniques, ainsi que les garanties procédurales et les effets des technologies modernes sur la profession d'avocat. Avant de rejoindre le CCBE en 2010, Simone Cuomo a travaillé plus de six ans dans le domaine des affaires juridiques de l'Union européenne pour des organismes privés et publics. Il est titulaire d'un master en droit (LLM) de l'université de Maastricht, avec une spécialisation en droit européen et comparé, et d'un master en politique internationale (avec mention) du Centre européen de recherches internationales et stratégiques de l'université de Paris XI. Ses langues sont : le néerlandais (sa langue maternelle), l'anglais, l'italien, le français et l'allemand.



## FORMATION JUDICIAIRE EUROPÉENNE

Le CCBE a eu le plaisir d'accueillir en tant qu'intervenant Peter Csonka, chef d'unité (Droit pénal général et formation judiciaire) et directeur adjoint à la justice pénale de la Commission européenne, qui a fait une présentation sur les questions liées à la formation judiciaire. Peter Csonka a informé les délégations de la [stratégie européenne de formation judiciaire à long terme pour la période 2021-2024](#) adoptée par la Commission européenne en décembre 2020. Selon la Commission, la formation judiciaire devrait englober non seulement les nouvelles évolutions du droit de l'UE, mais aussi les compétences non techniques. En ce qui concerne la méthodologie, la nouvelle stratégie fait référence à la qualité et à l'efficacité de la formation afin de permettre aux praticiens d'être prêts pour l'ère numérique. L'importance de l'objectif numérique qui propose de former 15 % des avocats au droit de l'UE et aux questions transfrontalières a été soulignée. La Commission compte sur le soutien et la participation du CCBE à cet égard. D'après les données recueillies pour le [rapport annuel](#), 3,36 % des avocats ont été formés au droit de l'UE l'année dernière. Les membres ont également été informés de la disponibilité des fonds de l'UE destinés à la mise en œuvre de la stratégie et ont été invités à solliciter ces fonds. À cet égard, le comité Formation du CCBE, avec le soutien de la Commission européenne, organisera un atelier sur les fonds de l'UE disponibles pour les barreaux et les avocats le 9 mars 2021. Peter Csonka a précisé que la [plateforme européenne de formation](#) est en phase de test. Il s'agit d'un outil de recherche pour les praticiens du droit développé par le CCBE en coopération avec la Fondation des avocats européens et cofinancé par la Commission européenne. Elle offre des informations sur les cours de formation et du matériel d'autoapprentissage sur une grande variété de sujets. Le CCBE a exprimé son espoir que la plateforme facilitera l'accès des avocats à la formation et a informé les délégations que le comité Formation travaille actuellement sur ses commentaires au sujet de la nouvelle stratégie.



À cet égard, le comité Formation du CCBE, avec le soutien de la Commission européenne, organisera un atelier sur les fonds de l'UE disponibles pour les barreaux et les avocats le 9 mars 2021. Peter Csonka a précisé que la [plateforme européenne de formation](#) est en phase de test. Il s'agit d'un outil de recherche pour les praticiens du droit développé par le CCBE en coopération avec la Fondation des avocats européens et cofinancé par la Commission européenne. Elle offre des informations sur les cours de formation et du matériel d'autoapprentissage sur une grande variété de sujets. Le CCBE a exprimé son espoir que la plateforme facilitera l'accès des avocats à la formation et a informé les délégations que le comité Formation travaille actuellement sur ses commentaires au sujet de la nouvelle stratégie.

## Adoption du projet d'article modèle sur les relations entre avocats

Alors que le comité Déontologie poursuit ses travaux sur l'élaboration du modèle de code de déontologie, le comité permanent a adopté le cinquième article modèle sur les relations entre avocats. Ce dernier fait suite à l'adoption des articles modèles sur les relations avec les clients en 2020 et sur l'indépendance des avocats en 2017, ainsi que l'adoption des articles modèles sur le conflit d'intérêts et sur la confidentialité en 2016. L'article modèle sur les

relations entre avocats devra encore être approuvé par la session plénière du CCBE. Une fois que l'ensemble des articles aura été adopté, ces dispositions formeront un modèle de code de déontologie qui constituera une source d'inspiration pour les barreaux au moment de l'élaboration ou de la révision de leur propre code de déontologie national.

## Rencontre avec le commissaire européen à la Justice

Le 22 février, la présidence du CCBE a tenu une réunion en ligne fructueuse avec le commissaire européen à la justice Didier Reynders pour discuter entre autres de la numérisation de

la justice, du parquet européen ainsi que des questions liées à l'état de droit, notamment en ce qui concerne l'indépendance de la profession d'avocat.



## Réunion avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

Le 10 février 2021, des représentants de la présidence du CCBE, du comité Droit pénal, du comité Droit des technologies de l'information, du comité Avenir de la profession et des services juridiques, du comité Migration et du groupe de travail Surveillance ont eu une réunion virtuelle avec des représentants de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Cette réunion a fait suite aux précédentes réunions annuelles tenues depuis 2017. Comme lors des réunions précédentes, les discussions se sont déroulées dans un environnement positif, ouvert et très accueillant. Cette réunion s'est ajoutée aux divers échanges avec



la FRA qui ont lieu tout au long de l'année. Un large éventail de sujets a été abordé, notamment les garanties procédurales accordées aux suspects et aux personnes mises en cause dans des procédures pénales, la détention ou les mesures de substitution à la détention, l'intelligence artificielle, la numérisation, les outils de travail à distance, les effets de la crise de Covid-19 sur les droits de la défense, les preuves électroniques en matière pénale, la promotion et la sensibilisation des praticiens à la Charte des droits fondamentaux, les travaux du CCBE sur l'état de droit et les droits fondamentaux, la migration et la question liée aux entreprises et aux droits humains.

## Conférence des présidents de barreaux européens et des associations d'avocats



La Présidente du CCBE, Margarete von Galen, a pris la parole lors de la 49<sup>e</sup> Conférence des présidents de barreaux européens qui s'est tenue en ligne et portait sur le thème « État de droit et démocratie : réduire l'écart entre les politiques et les pratiques ». Elle a souligné certaines des lacunes existantes telles que le retard dans l'adhésion de l'UE à la

Convention européenne des droits de l'homme, les différentes conditions de détention au sein de l'UE et le manque de transparence en ce qui concerne les (éventuelles) infractions au droit de l'UE par les États membres. Elle a également insisté sur le rôle primordial des avocats en tant que gardiens de l'état de droit. L'intégralité de son discours est disponible [ici](#).

## Droits humains



International Fair Trial Day

La Journée internationale du procès équitable et le Prix Ebru Timtik : retenez la date du 14 juin 2021

Le 14 juin 2021, le CCBE lancera la première édition de la Journée internationale du procès équitable et du Prix Ebru Timtik, de concert avec l'Association européenne des juristes pour la démocratie et les droits de l'homme (ELDH), la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE), l'Association Avocats européens démocrates (EDL-AED), le Conseil national des Barreaux de France (CNB), l'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), l'Union internationale des avocats (UIA), l'Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau (IBAHRI), le *Consiglio Nazionale Forense* (CNF), la Law Society of England and Wales, Lawyers for Lawyers (L4L), Ayşe Bingöl Demir et Şerife Ceren Uysal. Plus d'informations sont disponibles sur le [portail des droits humains du CCBE](#).



Défense de la défense

Depuis janvier 2021, le CCBE a envoyé 17 lettres de soutien à des avocats en danger en Biélorussie, au Brésil, en Chine, en Égypte, en Irak, en Iran, aux Philippines, en Turquie, en Ouganda et au Zimbabwe. Toutes les lettres de soutien du CCBE aux avocats en danger et autres initiatives communes peuvent être consultées sur le [portail des droits humains du CCBE «Défense de la défense»](#). Tous les avocats doivent pouvoir rester libres et indépendants et exercer leur activité professionnelle sans crainte de représailles, d'entraves, d'intimidation ou de harcèlement afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice ainsi que l'état de droit.



La Journée de l'avocat en danger de 2021

Le 24 janvier 2021 a marqué la [onzième Journée de l'avocat en danger](#), qui était consacrée cette année à la situation des avocats en Azerbaïdjan. Cette journée, créée en 2010, est organisée conjointement par l'Association Avocats européens démocrates (AED-EDL), l'Association européenne des juristes pour la démocratie (ELDH) et la fondation « La Journée de l'avocat en danger ». À cette occasion, le CCBE a cosigné avec plus de 35 organisations d'avocats une [pétition](#) appelant à la pleine application de la Convention européenne des droits de l'homme et des Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau afin de garantir que tous les avocats en Azerbaïdjan puissent exercer leur activité professionnelle sans crainte de représailles, d'intimidation, de harcèlement ou d'autres ingérences indues dans leur travail.

## Droit pénal

Le 13 février, le comité Droit pénal a rencontré des représentants de l'actuelle présidence portugaise de l'Union européenne afin de discuter du plan de travail de la présidence portugaise sur le thème de la coopération judiciaire en matière pénale.

Le même jour, le comité a également tenu une réunion avec un représentant de la Commission pour échanger sur les dernières évolutions au sujet du parquet européen, qui est une question que le CCBE suit depuis de nombreuses années. Il est prévu que le parquet européen soit opérationnel au deuxième trimestre de 2021.



# Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

Le 21 janvier 2021, la délégation permanente du CCBE auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP Stras) a organisé une table ronde sur l'exécution des décisions de satisfaction équitable de la CEDH relatives aux indemnités monétaires par les juridictions nationales. Le CCBE a eu l'honneur d'accueillir Dre Veronika Fikfak, professeure agrégée en droit des droits humains au centre d'excellence iCourts de l'université de Copenhague, qui dirige actuellement le projet Human Rights Nudge. L'objectif de cette table ronde était d'explorer la [proposition faite dans les Propositions du CCBE de réforme du mécanisme de la CEDH](#) appelant à une étude de l'exécution par les juridictions nationales des décisions de satisfaction équitable de la CEDH relatives aux indemnités monétaires, notamment celles de l'État défendeur.

La raison de cette proposition est simple : les recours à Strasbourg sont très lents, non seulement devant la Cour (de trois à dix ans), mais aussi au

sein du Comité des ministres siégeant en comité des droits de l'homme (CMDH), qui supervise l'exécution des arrêts de la Cour en vertu de l'article 46 (entre un et sept ans). En conséquence, non seulement il n'est pas inhabituel que la résolution d'une affaire à Strasbourg prenne quinze ans, mais le nombre d'indemnités de satisfaction équitable pécuniaire en attente qui n'ont pas été versées par les gouvernements défendeurs a augmenté et se situe maintenant à des niveaux records avec environ 1370 [paiements en suspens](#).

Le 5 février 2021, le président de la DP Stras, Piers Gardner, est intervenu lors du colloque sur « L'exécution des arrêts et décisions de la CEDH » organisé par l'Institut de recherches Carré de Malberg de l'université de Strasbourg, pour discuter du rôle des avocats et de la perspective de l'avocat sur la mise en œuvre des arrêts de la CEDH. Il a invité à poursuivre la réflexion sur les [propositions du CCBE au sujet de la réforme du mécanisme](#)

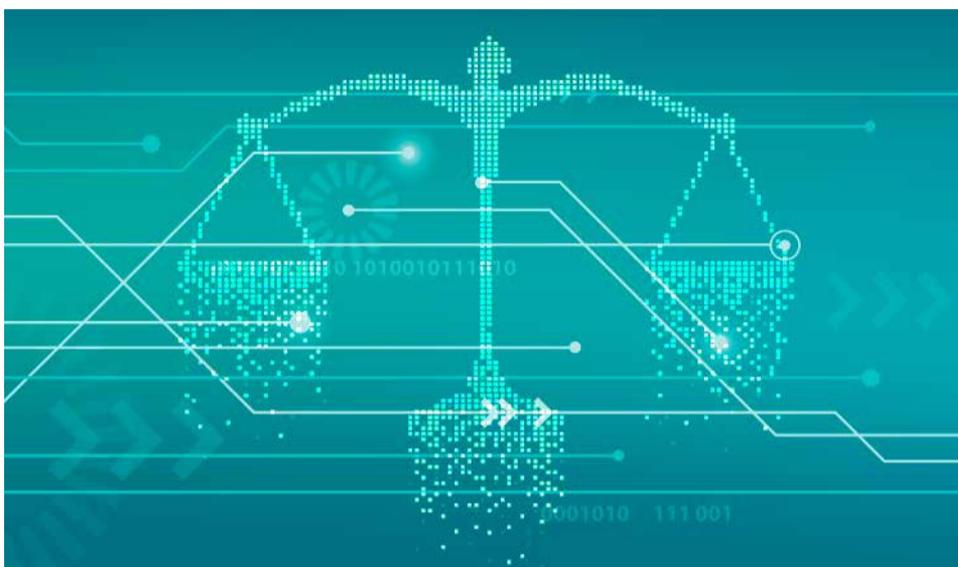
[de la CEDH](#), qui s'appuient sur la reconnaissance du rôle subsidiaire de la Cour, la nécessité de renforcer la protection des droits humains à l'échelle nationale et d'améliorer la transparence et l'efficacité de la Cour et du CMDH afin que les travaux essentiels sur la protection des droits humains en Europe puissent progresser.

Le 18 février 2021, le CCBE, représenté par son président de la DP STRAS et l'un de ses experts, Achilles Demetriades, a eu une réunion bilatérale avec les agents de gouvernements auprès de la CEDH, notamment pour discuter du fonctionnement en pratique de la phase obligatoire non contentieuse des procédures à la suite de la communication d'une demande au gouvernement défendeur et du fonctionnement de la procédure simplifiée dans les affaires WECL (manifestement bien fondées).



# Numérisation de la justice

La Commission a adopté le 2 décembre 2020 une boîte à outils sur la numérisation de la justice dans l'Union européenne dans laquelle elle a présenté différentes actions législatives et non législatives pour promouvoir l'utilisation des outils numériques par les États membres dans le domaine judiciaire. Dans ce contexte, la Commission a lancé le 16 février 2021 une [consultation publique](#) sur la numérisation de la coopération judiciaire transfrontière en vue de l'élaboration d'une proposition de règlement. L'objectif est, d'une part, de recourir aux nouveaux outils numériques pour la communication électronique entre les juridictions et les autres autorités compétentes des États membres et, d'autre part, de permettre aux citoyens, entreprises et praticiens du droit d'utiliser la saisine et la communication par voie électronique devant les juridictions et les autorités compétentes des autres pays de l'UE. Cette initiative est d'une importance capitale pour les avocats en tant que principaux utilisateurs du système judiciaire.



Le CCBE est extrêmement impliqué dans cette action européenne et a déjà donné ses [commentaires](#) sur la feuille de route concernant

la numérisation de la justice qui, si elle peut apporter des avantages en matière d'accès à la justice et d'efficacité des procédures, doit s'accompagner de garanties suffisantes pour assurer un procès équitable et la protection du secret professionnel de l'avocat. Dans la continuité de ce travail, le CCBE élabore actuellement une réponse à la consultation publique dans laquelle il insistera, notamment, sur la nécessité de prévoir de telles garanties dans toute initiative législative future.

## Désignation de nouveaux présidents et vice-présidents de comités et groupes de travail

Le CCBE a le plaisir d'accueillir les nouveaux présidents et vice-présidents suivants :

**Noemí Alarcón Velasco**

Espagne



Présidente  
Comité Migration

**Barbara Porta**

Italie



Vice-présidente  
Comité Migration

**Joanna Wisła-Płonka**

Pologne



Présidente  
Comité Avocats.eu

**Sebastian Cording**

Allemagne



Président  
Groupe de travail  
Surveillance

## Services juridiques internationaux

Le 29 janvier, un échange très instructif a eu lieu avec des représentants de la Commission (de la DG COMMERCE, de la DG GROW et du groupe de travail sur les relations avec le Royaume-Uni) et des membres du comité Services juridiques internationaux du CCBE afin de discuter des résultats de l'accord de commerce et de coopération (ACC) entre l'Union européenne et le Royaume-Uni en mettant l'accent sur les aspects qui concernent la prestation de services juridiques. Cet échange de points de vue particulièrement utile a permis d'apporter des éclaircissements pratiques au sujet de divers aspects de l'ACC.

## Gouvernance d'entreprise durable

Le CCBE a soumis en février une réponse au document de consultation de la Commission concernant une proposition d'initiative sur la gouvernance d'entreprise durable. Dans sa réponse, le CCBE a fait remarquer que toute future proposition législative, en particulier en ce qui concerne les règlements relatifs aux chaînes d'approvisionnement, ne devrait pas s'appliquer aux avocats et aux cabinets d'avocats lorsqu'ils agissent dans leur domaine principal de conseil et de représentation juridiques. L'indépendance de la profession d'avocat et le respect effectif d'un tel principe seraient menacés si les avocats et les cabinets d'avocats étaient liés par tout règlement sur les chaînes d'approvisionnement ou toute autre législation prévue ou envisagée à la suite de la consultation lorsqu'ils agissent dans leur domaine principal de conseil juridique, d'avis juridiques et de représentation juridique (y compris en justice). Le CCBE a insisté quant au fait qu'un avocat ou un cabinet d'avocats ne peut être tenu responsable de la conduite de son client et que, si tel est le cas, des conséquences se feront sentir sur l'état de droit.

## Rapport annuel 2020 du CCBE



Le CCBE a publié son rapport annuel de 2020. Les effets de la pandémie de Covid-19, la numérisation de la justice, l'état de droit, les droits humains et le soixantième anniversaire du CCBE figurent parmi les principaux thèmes qui ont marqué l'année 2020.

## Événements à venir

### 8 MARS 2021

Webinaire CCBE-EWLA sur « Le genre et la profession d'avocat : où en sommes-nous, que voulons-nous et comment y parvenir ? »

### 9 MARS 2021

Atelier du CCBE sur les fonds de l'UE disponibles pour les barreaux et les avocats

### 26 MARS 2021

Comité permanent en ligne du CCBE

### 21 MAI 2021

Session plénière en ligne du CCBE

## Conseil des barreaux européens

*La voix des avocats européens*

Rue Joseph II, 40/8 - B-1000 Brussels | +32 (0)2 234 65 10 | [ccbe@ccbe.eu](mailto:ccbe@ccbe.eu)  
[ccbe.eu](http://ccbe.eu) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Facebook](#) | [YouTube](#)